

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021

Présents : Antoine BABILLOT, Christel BENARD, Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT, Marie-Christine VERDIER

Luc BAJARD arrive avant le vote du point 3.

Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Laurence PAJON), Eva BOURILLON, Baudouin LE ROUX, François THOMAS (donne pouvoir à Narcisse SALMON),

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Compte rendu des décisions prises par le maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2021-25** portant sur l'acceptation du plan de financement du SDE18 relatif à la rénovation de l'éclairage public Route de la Vallée (1 lanterne) pour un montant de participation de la commune de 524,60 € ; *Le SDE18 demande à ce qu'une délibération du conseil municipal soit adoptée.*
- **Décision n°2021-26** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la réfection de peinture d'une salle de classe à l'école maternelle à l'entreprise Bruno LEBAS située 11 Les Bouquets – 18110 SAINT PALAIS pour un montant total de 2 964 € TTC ;
- **Décision n°2021-27** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la démolition d'une grange aux Noues à l'entreprise Nicolas BLANCHET située aux Rétaux 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY pour un montant total de 2 040 € TTC ;
- **Décision n°2021-28** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la réalisation de bicouche sur les voies communales des Cocus et des Boulets à l'entreprise COLAS située aux Carrières RD 2076 - 18020 BOURGES CEDEX pour un montant total de 4 665,55 € TTC ;
- **Décision n°2021-29** portant sur l'attribution du marché de réparation de la climatisation de la salle des fêtes à l'entreprise Centre Clim située 72 Rue des pieds blancs – 18230 SAINT DOULCHARD pour un montant total de 5 874 € TTC ;
- **Décision n°2021-30** portant sur l'attribution du marché de fourniture de tapis horticoles pour le fleurissement automnal à l'entreprise Floriades de l'Arnon située au Palleau – 18120 LURY SUR ARNON pour un montant total de 1 526,29 € TTC.

1. Avenant n°5 au contrat de territoire 2017/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°5 au contrat de territoire Communauté de Communes Terres du Haut Berry, Les Aix d'Angillon, Henrichemont, Saint Martin d'Auxigny signé le 16 octobre 2017,
- autorise M. le maire à signer l'avenant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Demande d'une subvention à la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST pour la réhabilitation de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet intitulé « réhabilitation de la salle polyvalente » pour un montant total d'opération de 532 056,39 € HT (après consultation des entreprises),
- approuve le plan de financement suivant pour la réhabilitation de la salle polyvalente :

• Région (CRST subvention de base)	112 300,00 €
• Etat (DSIL rénovation énergétique)	174 368,00 €
• Conseil départemental (contrat de territoire)	100 000,00 €
• SDE 18 (CEE)	15 096,40 €
• Autofinancement	<u>130 291,99 €</u>
	532 056,39 € HT
- sollicite une subvention d'un montant de 112 300 € à la Région Centre-Val de Loire au titre de l'action n°35 « Isolation des bâtiments » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Centre-Cher,
- autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

3. Demande d'une subvention auprès du PETR Centre-Cher pour la réalisation de jardins partagés et collectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet intitulé « jardins partagés et collectifs » pour un montant total d'opération de 168 750,00 € HT,
 - approuve le plan de financement suivant pour la réalisation de jardins partagés :
 - PETR Centre-Cher (programme LEADER) 125 000,00 €
 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (France relance) 10 000,00 €
 - Autofinancement 33 750,00 €
- 168 750,00 € HT
- sollicite une subvention auprès du PETR Centre-Cher dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020 du GAL Pays de Bourges pour la réalisation du projet « jardins partagés et collectifs »,
 - autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

4. Demande d'une subvention auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour la réalisation de jardins partagés et collectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser le projet intitulé « jardins partagés et collectifs » pour un montant total d'opération de 168 750 € HT,
 - approuve le plan de financement suivant pour la réalisation de jardins partagés :
 - PETR Centre-Cher (programme LEADER) 125 000,00 €
 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (France relance) 10 000,00 €
 - Autofinancement 33 750,00 €
- 168 750,00 € HT
- sollicite une subvention d'un montant de 10 000 € auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de l'appel à projets 2021 France Relance pour la réalisation du projet « jardins partagés et collectifs »,
 - autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

5. Convention relative à la prise en charge par l'ARS CVL de certains frais engagés par les collectivités territoriales au titre du fonctionnement du centre de vaccination COVID-19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de convention de prise en charge par l'ARS CVL de certains frais engagés par la collectivité au titre du fonctionnement du centre de vaccination COVID 19,
- donne tous pouvoirs à M. le maire pour signer avec l'ARS CVL la convention et tous les documents afférents au projet.

6. Remboursement de frais engagés par l'association « Pipière République »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à rembourser les frais engagés par l'association « Pipière République » pour un montant total de 87,76 € TTC (factures en annexe) dans le cadre de la préparation des festivités du Comice.

7. Extinction de créances irrécouvrables sur le budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- éteint la créance de 47,41 € de restauration/accueil périscolaire contractée en 2020 sur le budget principal (imputation 6542),
- autorise M. le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Contrat de location pour la parcelle ZL 24

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de contrat de location de la parcelle ZL 24 à l'entreprise TP Nicolas BLANCHET présenté en annexe,
- autorise M. le maire à signer le contrat de location et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Plan de financement du SDE18 pour la rénovation de l'éclairage public Rue de la Vallée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le montage financier tel que défini ci-dessous :

Localisation des travaux et n° affaire	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune
Rénovation de l'éclairage public Rue de la Vallée (2021-03-117)	Pose d'une nouvelle lanterne LED	1 049,20 €	524,60 €

- autorise M. le maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE18 autorisant les travaux de rénovation de l'éclairage public Rue de la Vallée (affaire 2021-03-117),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022 de la commune (en subvention d'équipement au compte 2041581), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE18.

10. Plan de financement du SDE18 pour la rénovation de l'éclairage public Impasse des Peupliers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le montage financier tel que défini ci-dessous :

Localisation des travaux et n° affaire	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune
Rénovation de l'éclairage public Impasse des peupliers (2021-03-123)	Pose de 2 lanternes LED sur mât	1 066,65 €	533,33 €

- autorise M. le maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE18 autorisant les travaux de rénovation de l'éclairage public Impasse des peupliers (affaire 2021-03-123),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022 de la commune (en subvention d'équipement au compte 2041581), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE18.

11. Abrogation de la délibération n°2015/05/04-6a instaurant une PVR secteur des Berthiers et des Cadais, chemin des Berthiers aux Cadais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération n°2015/05/04-6a appliquant la participation Voirie et Réseaux (PVR) au secteur des Berthiers et de Cadais, chemin des Berthiers aux Cadais,
- autorise M. le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12. Abrogation de la délibération n°2010/02/23-8 instaurant une PVR Lieu-dit « Les Chênes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération n°2010/02/23-8 appliquant la participation Voirie et Réseaux (PVR) au secteur « Les Chênes ».

Le maire

Fabrice CHOLLER

